

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate  
1797 Saint-Hubert,  
Montréal, QC, H2L 3Z1  
514-792-6138  
prunelle@droitenvironnement.com



Le 25 septembre 2016

**PAR COURRIEL/COURRIER/SDÉ**

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bur. 255  
Montréal, QC, H4Z 1A2

**DOSSIER :** Régie - Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur d'électricité et le transporteur d'électricité – Application de l'article 48.1 de la LRÉ et suite de la décision D-2014-033

**OBJET :** ERRATA\_Réponse du RNCREQ à la DDR #1 de la Régie

---

Chère consœur,

La présente vise à corriger une erreur qui s'est glissée dans la réponse du RNCREQ à la DDR #1 de la Régie.

Dans la pièce C-RNCREQ-0026, à la p. 6, 4<sup>e</sup> ligne, il aurait fallu lire : « achats à long terme (34% d'HQP) ».

Meilleures salutations,

Prunelle Thibault-Bédard

cc. Me Éric Fraser, Hydro-Québec  
Intervenants, par courriel